

A1

**DEMANDE  
DE BREVET D'INVENTION**

②

**N° 81 21208**

---

⑤④ Dispositif pour le réglage de l'ouverture de la visière des casques pour motocyclistes et analogues.

⑤① Classification internationale (Int. Cl.<sup>3</sup>). A 42 B 3/02; B 62 J 17/00.

②② Date de dépôt..... 10 novembre 1981.

③③ ③② ③① Priorité revendiquée : *Italie, 11 novembre 1980, n° 23335 B/80.*

④① Date de la mise à la disposition du  
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 19 du 14-5-1982.

---

⑦① Déposant : NOLAN SPA, résidant en Italie.

⑦② Invention de : Lander Nocchi.

⑦③ Titulaire : *Idem* ⑦①

⑦④ Mandataire : Roland Nithardt, ing. cons. en prop. indus.,  
12, rue du 17-Novembre, 68100 Mulhouse.

La présente invention concerne un dispositif pour le réglage de de l'ouverture de la visière des casques pour motocyclistes et analogues.

Comme on le sait, un problème actuellement très ressenti dans la production des casques pour motocyclistes, et en particulier des casques inté-  
5 graux, est celui de l'ouverture de la visière.

Actuellement on trouve sur le marché des types différents de dispositifs qui, de formes plus ou moins compliquées, permettent d'obtenir l'arrêt automatique et même le positionnement automatique de la visière dans des posi-  
10 tions données, généralement la fermeture, l'ouverture et une position intermédiaire.

Néanmoins les solutions actuellement connues ne sont pas appropriée pour les casques où est prévue, en correspondance du bord entourant l'ouverture du casque, une portion rentrante où est logée la portion du bord de la visière.

Pour ce type de visières, l'ouverture se fait difficilement et exige  
15 l'utilisation des deux mains, avec une grande difficulté de blocage de la visière dans une position intermédiaire.

La présente invention se propose d'éliminer les inconvénients mentionnés ci-dessus, en réalisant un dispositif pour le réglage de l'ouverture des visières des casques pour motocyclistes, qui permet d'obtenir le positionne-  
20 ment automatique en correspondance de points prédéterminés de la visière.

Dans ce but, la présente invention réalise un dispositif pour le réglage de l'ouverture de la visière qui, même lors d'un déplacement de la visière en plusieurs mouvements, est de structure simple et peut être actionné par une main seulement.

Un autre but de la présente invention est de réaliser un dispositif  
25 pour le réglage de l'ouverture de visières, apte à être monté d'une manière très simple et formé par un petit nombre seulement de composants.

Un autre but de la présente invention est de réaliser un dispositif qui, grâce à sa simplicité de construction, soit apte à fonctionner sans coince-  
30 ments et d'une manière sûre et fonctionnelle.

Ces buts sont atteints grâce à un dispositif pour le réglage de l'ouverture de la visière de casques selon la présente invention, caractérisé en ce qu'il comprend, en correspondance des extrémités d'articulation de la visière au casque, des moyens d'engagement associés de manière à pouvoir  
35 tourner et glisser à l'encontre de moyens élastiques, avec le tourillon de connexion de la visière au casque, et ayant en outre des moyens de positionnement de la visière pouvant s'engager d'une manière amovible dans des sièges  
38 de logement solidaires du casque.

Ces caractéristiques et avantages du dispositif selon l'invention ressortiront mieux en référence à la description détaillée ci-dessous et aux dessins annexés dans lesquels :

5 La figure 1 représente schématiquement un casque intégral dont la visière est en position fermée, le dispositif selon la présente invention étant représenté d'une manière hachurée ;

La figure 2 représente un casque dont la visière est en position complètement ouverte ;

10 La figure 3 représente, à échelle amplifiée, le dispositif de connexion ; et

La figure 4 est une vue en coupe prise slon la ligne IV-IV de la figure 3.

En se référant aux figures, le dispositif pour le réglage de l'ouverture de la visière de casques pour motocyclistes comprend, en correspondance  
15 de chaque extrémité latérale de la visière 1, des moyens d'engagement qui sont formés par une fente allongée 2 ayant une forme sensiblement ovale et définie par un bord 3, solidaire de la visière 1.

La fente allongée 2 s'engage de manière à pouvoir tourner et glisser avec le tourillon 4 de connexion de la visière 1 au casque 5.

20 Le tourillon 4 comporte à son extrémité une portion élargie 6, qui s'engage avec la surface extérieure de la visière et la maintient étroitement adhérente au casque.

Du bord 3 s'étendent des moyens de positionnement de la visière 1, lesdits moyens étant formés par un bras 7, qui avec son extrémité libre agit  
25 sur la surface intérieure façonnée d'un bord ou élément annulaire 8, relié solidaire au casque 5. L'élément annulaire 8 est pourvu sur une portion de sa surface intérieure d'une portion saillante 9, pourvue de sièges de positionnement 10, dans lesquels peut être engagée l'extrémité du bras 7 pour assurer le positionnement de la visière, comme décrit plus en détail par la suite.

30 Contre le bord 3, en correspondance de la partie opposée à celle où s'étend le bras de positionnement 7, agissent des moyens élastiques formés par un ressort à lame 11, qui pousse le bord 3 de manière à maintenir le bras 7 adhérent aux sièges 10.

Symétriquement au bras 7, du bord 3 s'étend un bras d'arrêt 12 qui,  
35 en s'engageant avec une butée 13 correspondante formée sur l'élément annulaire 8, forme l'élément d'arrêt de la visière dans sa position de fermeture.

L'accouplement est tel que, lorsque l'on désire ouvrir la visière, le bras 7 s'engage avec la portion saillante 9. Pour cette raison, le bras 7  
39 provoque tout d'abord une translation de la fente 2 par rapport au tourillon 4,

de manière que la visière puisse sortir du siège de logement prévu sur le casque. Lorsque le bras 7 se trouve dans le siège 10 intermédiaire, la visière est ouverte de manière stable dans la position intermédiaire.

5 Si l'on désire obtenir une ouverture complète, il suffit de continuer la rotation de la visière dans la même direction, de manière à faire engager le bras 7 dans le siège 10 rangé flanc-à-flanc par rapport à la butée. Même dans ce cas, l'ouverture est stable et s'obtient facilement même en n'utilisant qu'une main seulement.

10 Pour obtenir la fermeture on reporte le bras 7, en agissant sur la visière, dans le premier siège 10. Dans cette position le ressort à lame 11, en poussant le bord 3 contre le tourillon 4, permet d'obtenir l'assise de la visière dans le siège prévu.

15 De la description précédente on peut remarquer que la présente invention atteint les buts mentionnés ci-dessus. En particulier, il faut souligner la grande simplicité d'actionnement de la visière et des mouvements qui permettent d'obtenir, d'une manière presque automatique, une translation initiale de la visière pendant l'étape d'ouverture, puis la sortie de la visière de son siège de logement et successivement, le positionnement de ladite visière dans la position souhaitée.

20 Naturellement on peut prévoir un nombre de sièges 10 plus grand que celui mentionné, pour obtenir d'autres positions intermédiaires de la visière.

25 Finalement, il faut remarquer que la caractéristique principale de la présente invention est l'accouplement de la visière 1 au tourillon 4 au moyen d'une fente allongée, laquelle permet soit la rotation, soit surtout le glissement de la visière, ce qui facilite le dégagement des visières du type encaissé, chose qui n'était pas possible dans les visières du même type.

29 Dans la pratique, les matériaux employés, les dimensions et les formes, peuvent être quelconques selon les exigences.

REVENDEICATIONS

1. Dispositif pour le réglage de l'ouverture de la visière de casques pour motocyclistes et analogues, caractérisé en ce que le dispositif comprend aux extrémités d'articulation de la visière 1 au casque 5, des moyens d'engagement associés de manière à pouvoir tourner et glisser à l'encontre de moyens élastiques 11 avec le tourillon 4 de connexion de la visière au casque, des moyens de positionnement de la visière étant prévus en outre pour s'engager d'une manière amovible dans des sièges de logement 10 solidaires du casque.

2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que lesdits moyens d'engagement, associés de manière à pouvoir tourner et glisser au tourillon 4 de connexion, sont formés par une fente allongée 2 définie par un bord 3 solidaire de la visière 1, ledit tourillon s'engageant dans ladite fente allongée.

3. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que lesdits moyens de positionnement de la visière sont formés par un bras 7 solidaire du bord 3 et s'engageant avec son extrémité libre dans les sièges formés dans un élément annulaire 8 solidaire du casque.

4. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que ledit élément annulaire 8 comprend sur sa surface intérieure, une portion saillante 9 dans laquelle sont formés des sièges 10, l'engagement du bras 7 de positionnement avec ladite portion saillante provoquant la translation de la fente 2 par rapport au tourillon 4.

5. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il comprend un bras d'arrêt 12 s'étendant du bord 3 et s'engageant par contact avec une butée d'arrêt 13 définie sur la surface intérieure de l'élément annulaire 8, pour bloquer la rotation lorsque la visière 1 est dans sa position de fermeture.

6. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que lesdits moyens élastiques sont formés par un ressort à lame 11, supporté à ses extrémités par la surface intérieure de l'élément annulaire 8.

Fig. 1

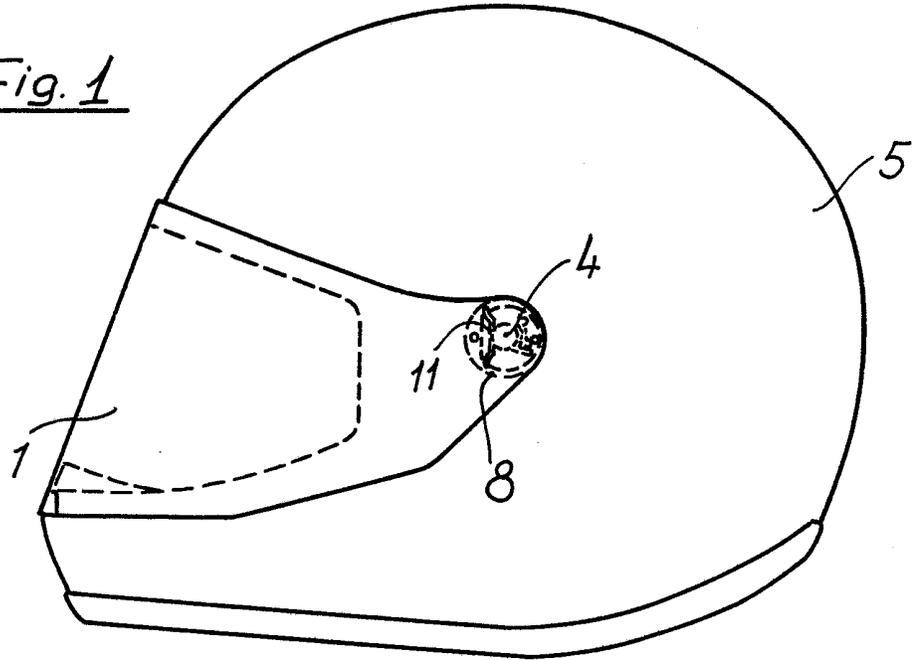
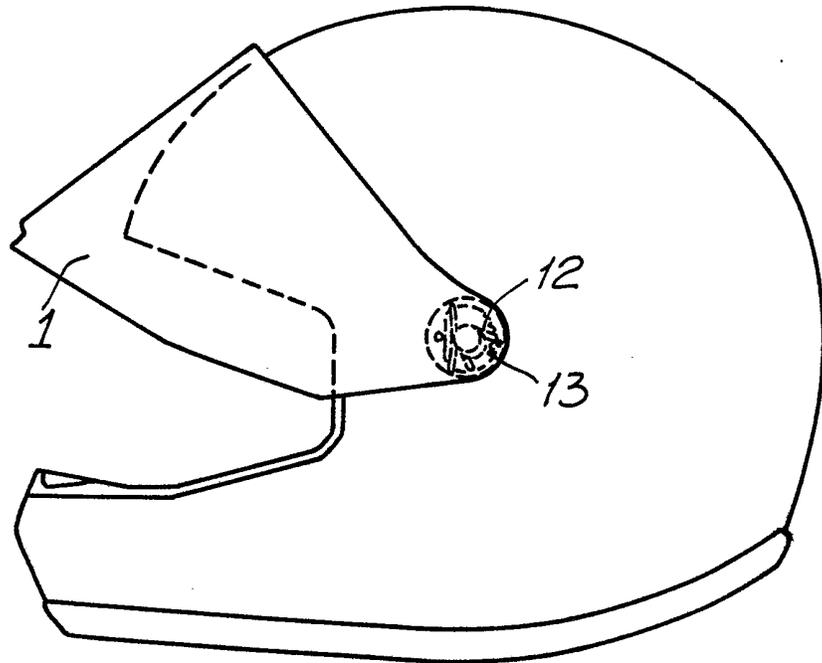


Fig. 2



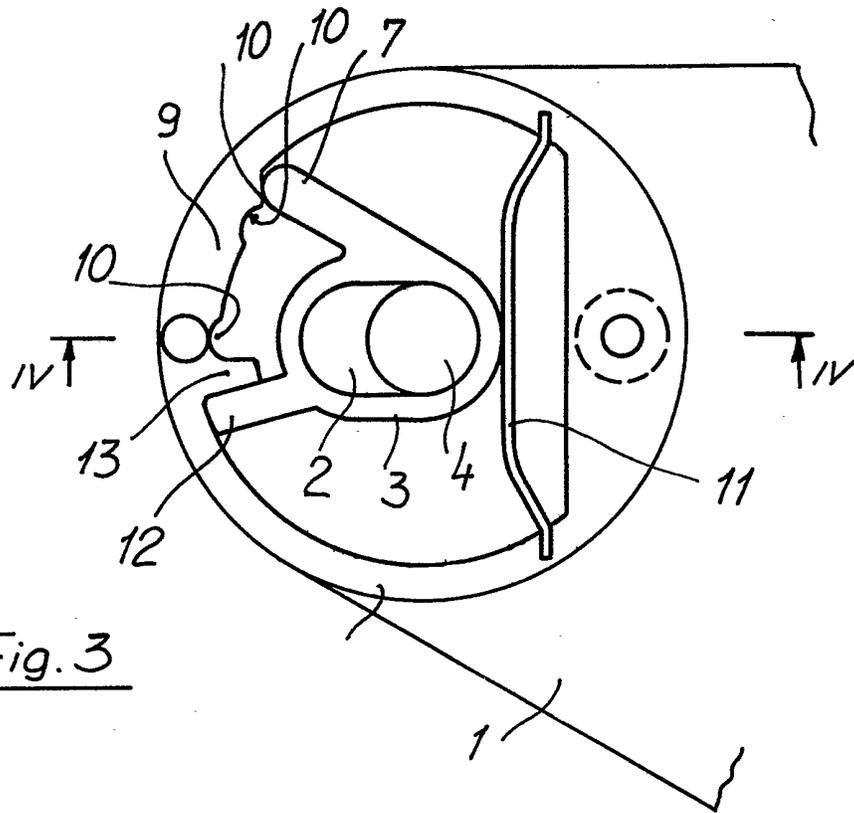


Fig. 3

Fig. 4

